

8^e journée d'étude organisée par Les Amis d'André Diligent

André Diligent, homme politique des frontières

Vendredi 1er février 2019, Sénat, Paris

Programme

9h : Accueil des participants

9h15 : Ouverture de la journée

Bruno Béthouart, président des Amis d'André Diligent :

Ce que 7 journées d'étude (de 2012 à 2018) ont apporté de nouveau sur la connaissance de l'homme public André Diligent.

10h : pause

Matinée :

« André Diligent, un centriste dans la 5^{ème} République »

10h15 :

Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais et collaborateur d'André Diligent comme vice-président du Centre démocrate en 1973 puis du Centre des démocrates sociaux (CDS) en 1976, et secrétaire général de 1977 à 1983 :

Que représentaient le centre, la droite, la gauche pour André Diligent.

11h :

Jean-Marc Guislin, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Lille :

Les racines et l'épanouissement d'un positionnement politique original.

11h45 :

François Bayrou, président du Mouvement Démocrate (MoDem), ancien collaborateur de Jean Lecanuet (Président successivement du MRP et du Centre Démocrate, fondateur avec Jean-Jacques Servan-Schreiber du Mouvement réformateur en 1972 et Président de l'UDF en 1978), ancien député, ancien ministre, maire de Pau :

L'espoir du Mouvement réformateur, un rendez-vous manqué pour André Diligent et pour les centristes ?

13h : cocktail déjeunatoire sur place

Après-midi :

Les combats politiques et l'œuvre parlementaire d'André Diligent

14h :

Christophe Bellon, professeur d'histoire à l'Université catholique de Lille :

Les différents mandats détenus par André Diligent : député du Nord (1958-1962), sénateur de la communauté (1959-1961), sénateur du Nord (1965-1974 et 1983-2001), député européen (1979-1984).

15h : pause

15h15 :

Olivier Henno, sénateur du Nord :

Des frontières à explorer pour André Diligent : la liberté de l'information, les droits de l'homme, la vie, la ville.

Pour mémoire : Au Sénat, André Diligent vote la Loi Neuwirth en 1967 pour faciliter la contraception. Il s'abstient en 1972 lors du vote sur la loi portant création et organisation des régions. En 1973, il donne sa voix à la Loi Royer sur la préservation de l'artisanat et du petit commerce. En 1974, il soutient l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans. En 1988, il est favorable à l'institution du revenu minimum d'insertion. Il vote la réforme de la Constitution en vue de l'adoption du Traité de Maastricht en 1992, et la réforme des retraites et de la protection sociale en 1993. Alors que la gauche est revenue au pouvoir, il s'oppose à la réforme des 35 heures en France mais est favorable au Pacte civil de solidarité (PACS). Il s'abstient lors du vote de la loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes en 1999.

16h :

Charles-Ferdinand Nothomb, député européen dès 1979 et ancien ministre des Affaires étrangères de Belgique :

L'importance de l'Europe et de la dimension transfrontalière pour André Diligent.

16h45 :

Pierre Méhaignerie, président du CDS de 1982 à 1994, ancien député de l'Ille-et-Vilaine, ancien ministre :

Entre centrisme et démocratie-chrétienne, quel parlementaire a été André Diligent ?

17h30 : Conclusion de la journée d'étude par Jean-Marc Guislin.